



OBJET : Projet de budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2014

2014 DF 1005 M

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif de la Ville de Paris pour 2014 que vous avez adopté lors de la séance du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013 s'élevait :

- pour le budget d'investissement
 - ✓ à 7 697 M€ pour les autorisations de programme,
 - ✓ à 1 954 M€ pour les crédits de paiement,
- pour le budget de fonctionnement à 5 661 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
 - ✓ à 6 679 M€ pour les autorisations de programme,
 - ✓ à 2 640 M€ pour les crédits de paiement.
- le budget de fonctionnement à 5 815 M€.

Ce budget supplémentaire intègre les résultats du compte administratif de l'exercice 2013 que vous avez adopté à la séance de juin dernier.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘
⌘ ⌘ ⌘
⌘

SOMMAIRE

1^{ÈRE} PARTIE – LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014	
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L’EQUILIBRE DU BS 2014	
SOUS-TITRE I – L’ÉQUILIBRE GÉNÉRAL	
SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES	
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	
2^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT.....	
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	
SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME PROPOSÉES A CADUCITÉ.....	
SOUS-TITRE II – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES	
SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....	
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT	
SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES	
SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D’ORDRE	
3^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	
TITRE I – LES RECETTES	
TITRE II – LES DÉPENSES.....	
4^{ÈME} PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS.....	

**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
(Document budgétaire)**

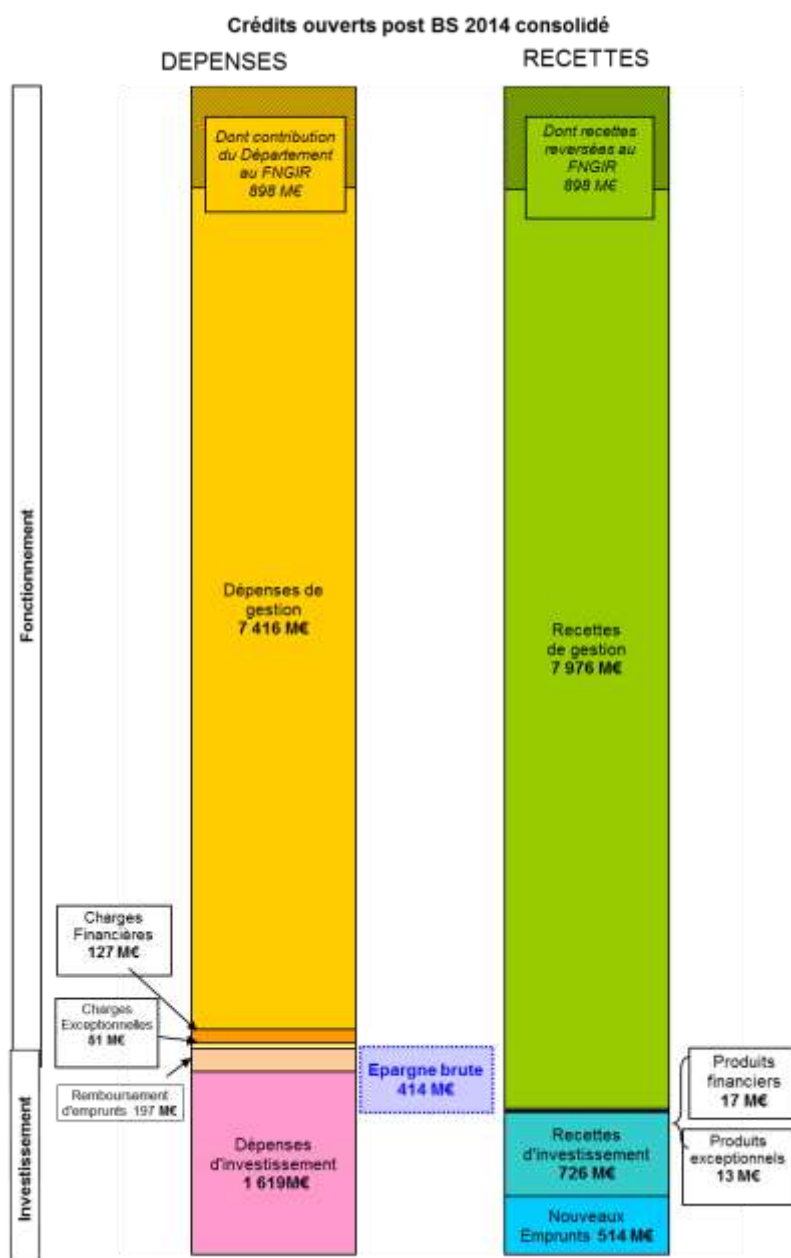
**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
(Individualisation des autorisations de programme)**

1^{ère} Partie : LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2014

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L’EQUILIBRE DU BS 2014

A// L’équilibre général du BS 2014

Le projet de BS 2014 vise à ajuster le budget primitif voté de façon à tenir compte de l’exécution constatée sur les postes décrits ci-après, et prévoit des inscriptions d’ordre technique. La reprise du résultat de fonctionnement à hauteur de 113,96 M€ permet, une fois couvert le besoin d’inscriptions supplémentaires, d’autofinancer 60,53 M€ de dépenses additionnelles d’investissement. S’y ajoutent 86,74 M€ de recettes d’investissement ; l’autofinancement ainsi dégagé permet de couvrir l’intégralité du besoin de financement en investissement, si bien que l’autorisation d’emprunt demeure inchangée, limitée à 514,23 M€ (soit le montant du BP).



B// L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

▪ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement font l'objet de 147,27 M€ d'inscriptions additionnelles, soit une augmentation de 10,34 % par rapport au BP 2014.

Les inscriptions nouvelles pour les **dépenses de travaux** sont de **115,32 M€** par rapport au budget primitif. 83 M€ y sont inscrits pour l'opération des Halles au vu du rythme d'avancement des chantiers, 8,50 M€ sont proposés pour l'avancée du garage Pouchet et la remise en état du 40 rue du Louvre dans le cadre du schéma directeur des implantations administratives, 5,00 M€ pour les créations et rénovations des équipements scolaires, 4,00 M€ pour les créations de crèches ainsi que 2,50 M€ pour les équipements sportifs.

Par ajustement aux prévisions d'exécution, les **subventions d'équipement** présentent une variation à la baisse de **18,63 M€**.

Les **dépenses d'acquisitions** présentent une inscription complémentaire de **44,57 M€**. Les acquisitions de foncier et d'emprises publiques représentent notamment 36,51 M€ de ce montant, principalement pour les équipements des ZAC Paris Rive Gauche et Clichy-Batignolles. S'y ajoutent 0,92 M€ pour l'accélération du renouvellement des corbeilles de rue et l'acquisition de souffleuses électriques pour moderniser le nettoyage des rues, 1 M€ pour l'équipement des crèches et 0,5 M€ au titre du schéma directeur des implantations administratives.

Les **autres dépenses réelles d'investissement** évoluent de **6,01 M€**, dont 3,28 M€ d'ajustement des comptes de tiers.

Par ailleurs, 106,49 M€ strictement équilibrés en dépenses et en recettes sont inscrits pour la passation des écritures comptables liées au compte foncier et aux opérations d'urbanisme, ainsi que 47,95 M€ de restes à réaliser.

▪ Les recettes d'investissement

Les recettes nouvelles d'investissement s'élèvent à 86,74 M€, soit + 13,57 % par rapport au BP 2014.

Les **subventions d'équipement et dotations** perçues sont en hausse de **21,26 M€**, avec notamment les participations perçues dans le cadre de l'opération Clichy-Batignolles pour 18,76 M€, principalement de l'Etat.

Le produit des **immobilisations financières et remboursements de prêts** augmente de **50,68 M€**, avec l'inscription des soldes d'échéanciers des cessions de Paris Rive Gauche et de Clichy-Batignolles.

Les **autres recettes réelles d'investissement** progressent de **14,81 M€**, sur les comptes de tiers.

▪ Les dépenses de fonctionnement

Les inscriptions proposées pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 70,93 M€, soit une augmentation de 1,07 % par rapport au BP 2014 net du FNGIR.

Les **dépenses sociales hors charges à caractère général** progressent de **12,23 M€**. Cette inscription à la hausse est principalement liée aux dépenses supplémentaires relatives aux RSA (+ 10,43 M€ par rapport au BP 2014) directement liées à la progression du nombre de bénéficiaires et à l'ajustement des frais d'hébergement des personnes âgées et handicapées (+ 4,29 M€).

Les **dépenses de péréquation** font l'objet d'une inscription de **5,74 M€** supplémentaires. Conformément aux montants notifiés pour l'exercice 2014, les contributions de la collectivité parisienne au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et au Fonds de solidarité pour les départements de la région d'Ile-de-France (FDRIF) sont majorées à hauteur, respectivement, de 4,15 M€ et 1,60 M€.

Les **charges à caractère général** sont en augmentation de **49,22 M€** par rapport à l'inscription au BP 2014, donc 25,52 M€ de restes à réaliser (dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2013). Un transfert de 5,79 M€ est prévu pour le lancement de marchés en substitution d'appels à projet pour les ateliers périscolaires de l'année scolaire 2014-2015. Ce transfert est neutre budgétairement (le montant des subventions étant réduit d'autant). L'inscription au titre des fluides est majorée de 5,43 M€ compte tenu de l'augmentation des prix de l'énergie et du fait de l'ouverture de nouveaux équipements. Les charges relatives à l'aide sociale à l'enfance progressent également de 3,20 M€, cette hausse portant principalement sur l'augmentation des frais d'intérim.

Les **contributions** de la collectivité parisienne évoluent légèrement. Une inscription de 1,00 M€ supplémentaire est proposée pour la contribution versée à la préfecture de Police.

Les **subventions** versées par la collectivité parisienne sont en diminution de 10,31 M€. Les subventions versées aux caisses des écoles sont minorées de 4,90 M€ sous l'effet d'un recalage au taux de fréquentation réel constaté. Les subventions versées dans le cadre des appels à projet éducatifs sont également en diminution de 5,79 M€ (même transfert que susmentionné).

Les inscriptions au titre des **charges exceptionnelles** augmentent de 9,02 M€ par rapport au BP 2014. 5,00 M€ supplémentaires sont notamment inscrits pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs, émis sur des comptes de tiers pour des interventions sur la voirie.

▪ Les recettes de fonctionnement

Les inscriptions proposées pour les recettes de fonctionnement s'élèvent à 131,46 M€, soit une hausse de 1,85 % par rapport au BP 2014 net du FNGIR.

La reprise du résultat de la section de fonctionnement constaté au CA 2013 après affectation à la section d'investissement s'élève à hauteur de 113,96 M€.

Les **subventions et participations** augmentent de 0,25 M€.

Les **autres recettes courantes de fonctionnement** sont en hausse de 16,75 M€, dont 12,7 M€ au titre des travaux de voirie correspondant à l'annulation de mandats sur exercices antérieurs (en lien avec l'inscription de 5,00 M€ prévue en dépenses).

Enfin, les **produits exceptionnels** progressent de 0,50 M€ en raison de la prévision à la hausse des recettes à percevoir au titre du mécénat pour l'animation des Berges de Seine.

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Précision méthodologique :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Ils consolident les budgets de la Ville et du Département.

De plus, ils sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

- Aménagement, Services Urbains et Environnement

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de 7,15 M€ (dont 5,00 M€ au titre des régularisations sur les anciens comptes de tiers).

Les **recettes de fonctionnement** consacrées à cette politique évoluent de 13,47 M€ (dont 12,70 M€ au titre des régularisations sur les anciens comptes de tiers).

Les **dépenses d'investissement** pour l'aménagement de l'espace public représentent l'essentiel des inscriptions additionnelles du budget supplémentaire, avec 135,92 M€.

Elles concernent d'abord l'ajustement des crédits ouverts à l'avancée opérationnelle du chantier des Halles, avec 83 M€ alloués. 39,03 M€ sont inscrits pour les acquisitions et participations dans le cadre des opérations d'aménagement urbaines, notamment l'avancée de Clichy-Batignolles et de Paris Rive Gauche. S'y ajoutent 3,39 M€ dont 2,46 M€ d'inscriptions nouvelles au titre des aménagements de voirie concourant aux opérations d'aménagement, nets d'ajustements sur les comptes de tiers, et 0,92 M€ pour l'accélération du renouvellement des corbeilles de rue et l'acquisition de souffleuses mécaniques.

Les nouvelles **recettes d'investissement** représentent 83,49 M€, dont 69,39 M€ relèvent des recettes d'urbanisme, qui compensent d'autant les crédits ouverts pour la politique d'aménagement urbain.

- Services Généraux

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées aux services généraux progressent de 46,72 M€ par rapport au BP 2014. 24,49 M€ sont inscrits au titre des restes à réaliser de l'année 2013. Parmi les principaux ajustements figurent également : 5,74 M€ au titre des dépenses de péréquation, 5,43 M€ au titre des fluides, 3,48 M€ pour les dotations aux ESA et 1,68 M€ pour le compte locatif.

Les **recettes de fonctionnement** sont majorées de 57,17 M€.

Les **dépenses d'investissement** sont minorées de 2,97 M€.

Les **recettes d'investissement** consistent essentiellement en 60,53 M€ d'autofinancement volontaire.

- Aide Sociale et Solidarité

Les **dépenses de fonctionnement** dédiées à l'aide sociale et à la solidarité progressent de 15,43 M€ essentiellement en raison de l'ajustement de l'inscription du RSA du fait de la hausse du nombre de bénéficiaires (+ 10,00 M€) et de la hausse de l'aide à l'hébergement des personnes handicapées (+ 7,50 M€), ces inscriptions à la hausse étant par ailleurs partiellement compensées par des restitutions.

Les **dépenses d'investissement** progressent de 1,27 M€, dont 1,00 M€ en faveur des travaux de PMI et 0,27 M€ d'ajustement sur compte de tiers.

Les **recettes d'investissement** évoluent de 4,27 M€, principalement par ajustement de comptes de tiers.

- **Famille**

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la famille augmentent de 0,15 M€ pour l'entretien et la sécurisation des équipements.

Les **dépenses d'investissement** progressent de 4,19 M€, dont 4,00 M€ pour les créations d'équipement de petite enfance (qui, avec le 1,00 M€ alloué aux PMI, représentent un effort en faveur de la famille au sens large de 5,00 M€) et 0,19 M€ d'ajustement de compte de tiers.

- **Sport et jeunesse**

Les **dépenses de fonctionnement** relatives au sport et à la jeunesse sont ajustées de 1,27 M€ dont 0,35 M€ pour la location de créneaux horaires et 0,15 M€ pour les ateliers bleus sportifs dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, et 0,27 M€ pour le renouvellement du marché de billetterie du PSG (soit une baisse d'un tiers par rapport à 2013).

Les **dépenses d'investissement** progressent de 1,27 M€, dont 1,00 M€ en faveur des travaux d'entretien et de rénovation des équipements de la PMI et 0,27 M€ d'ajustement sur compte de tiers.

Les **recettes d'investissement** évoluent de 4,27 M€, principalement par ajustement de comptes de tiers.

- **Enseignement et Formation**

Les **dépenses de fonctionnement** inscrites pour l'enseignement et la formation diminuent de 2,86 M€ essentiellement sous l'effet de la minoration de 5,81 M€ de la subvention versée aux caisses des écoles, après ajustement au niveau de la fréquentation constatée.

Une inscription de 0,19 M€ de **recettes de fonctionnement** supplémentaires est également prévue.

Les **dépenses d'investissement** progressent de 6,35 M€, dont 5,00 M€ pour l'avancée des chantiers des écoles et collèges et 1,35 M€ d'ajustement sur compte de tiers.

Les **recettes d'investissement** progressent de 10,80 M€, pour les comptes de tiers.

- **Sécurité**

Les **dépenses de fonctionnement** prévues pour la sécurité sont en hausse de 1,67 M€ dont 1,00 M€ pour la contribution à la Préfecture de Police (réforme de la catégorie C) et 0,67 M€ pour les frais de gardiennage.

- **Logement :**

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées au logement augmentent de 0,68 M€.

- **Développement Économique**

Les **dépenses de fonctionnement** dédiées au développement économique sont ajustées de 0,60 M€ au titre des frais de formation des apprentis.

- **Culture**

Les **dépenses de fonctionnement** inscrites pour la culture sont majorées de 0,12 M€ dont 0,10 M€ au titre de la Nuit Blanche (équilibré en recettes) et 0,10 M€ au titre du 70^{ème} anniversaire de la Libération.

Les **recettes de fonctionnement** augmentent de 0,10 M€.

Les **recettes d'investissement** progressent de 0,25 M€.

Au titre de l'équilibre du BS, il est à ajouter aux recettes de fonctionnement le montant du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 après affectation soit 113,96 M€. L'autofinancement dégagé s'élève ainsi à 60,53 M€, hors opérations d'ordre.

2^{ème} Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

A l'issue du budget primitif adopté lors du Conseil de Paris de décembre 2013, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2014 sont établies à :

- 7 697,00 M€ pour les autorisations de programme ;
- 1 953,91 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

A l'occasion du budget supplémentaire, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- 1 113,78 M€ pour les autorisations de programme (dont la moitié porte sur des opérations d'ordre) ;
- 685,80 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues).

Tout d'abord, ce budget supplémentaire étant la première décision modificative de l'année 2014, il est procédé aux opérations techniques d'annulation des autorisations de programme, prévues dans le cadre de la clôture de l'exercice 2013, à hauteur de 34,4 M€ en dépenses et 194,1 M€ en recettes.

Par ailleurs, de nouvelles inscriptions d'autorisations de programme sont proposées pour la poursuite et l'achèvement de projets en cours, ainsi que le lancement des premiers jalons du programme de cette nouvelle mandature, à hauteur de 653,87 M€ en dépenses et 96,51 M€ en recettes. S'y ajoutent 494,30 M€ équilibrés en dépenses et en recettes pour les opérations d'ordre.

Enfin, le budget supplémentaire présente, en crédits de paiement pour l'exercice, 144,86 M€ d'inscriptions nouvelles (nets de 106,49 M€ d'opérations réelles comptables intégralement compensées).

L'ensemble de ces inscriptions est sans incidence sur le montant de l'autorisation d'emprunt, qui demeure inchangée.

Les autorisations de programme

Les inscriptions portent sur 1 113,78 M€ en dépenses, dont 1 148,16 M€ d'inscriptions nouvelles minorées par 34,39 M€ d'annulations d'autorisations de programme, et 396,22 M€ en recettes, dont 590,80 M€ d'inscriptions nouvelles desquelles il convient de soustraire 194,08 M€ d'autorisations de programme caduques.

Les autorisations de programme proposées à caducité

Le passage à caducité des autorisations de programme porte sur des opérations arrivant à leur terme ou sur le reliquat de dépenses d'investissement récurrentes. Les montants annulés correspondent à la part des autorisations de programme n'ayant pas été engagée comptablement.

La définition des autorisations de programme proposées à caducité découle de l'application du règlement budgétaire et financier voté par le Conseil de Paris et d'un dialogue entre les services opérationnels et financiers. En outre, l'information des maires d'arrondissement sur les annulations portant sur des opérations localisées a été réalisée lors de la Conférence de Programmation des Equipements 2013.

Il est ainsi proposé la caducité de 34,39 M€ d'autorisations de programme en dépenses et de 194,08 M€ en recettes.

Missions	Libellés	Autorisations de programme caduques	
		Dépenses	Recettes
08000	Prévention et protection	-18 552,68	
10000	Ressources humaines	-98 044,03	
13000	Immobilier, logistique et transports	-786,57	
14000	Usagers, citoyens et territoires	-118 880,16	
21000	Patrimoine et architecture	-505 095,23	
23000	Espaces verts et environnement	-1 834 394,15	-106 000,00
30000	Familles et petite enfance	-1 015 306,46	-111 947,80
40000	Affaires culturelles	-11 021 199,46	-11 972 129,68
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	-303 093,58	-152 405,00
60000	Urbanisme	-26 506,16	
61000	Voirie et déplacements	-2 530 510,09	-481 589,85
64000	Propreté et eau	-535 552,93	
65000	Logement et habitat	-10 000,00	
80000	Affaires scolaires	-2 308 801,00	-289 925,00
88000	Jeunesse et sports	-2 147 187,56	-443 542,70
MISSIONS ORGANIQUES		-22 473 910,06	-13 557 540,03
90000	Dons et legs	-41 304,82	-557 739,77
90001	Etudes	-1 270 731,47	-4 068 132,40
90002	Grands projets de rénovation urbaine	-1 962 824,87	-1 502 000,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	-153 017,29	0,00
90005	Schéma directeur informatique	-18 233,08	0,00
90006	Compte foncier	-8 461 158,42	-174 395 209,04
90010	Subventions d'équipement	-7 199,51	0,00
MISSIONS TRANSVERSALES		-11 914 469,46	-180 523 081,21
TOTAL GENERAL		-34 388 379,52	-194 080 621,24

Dépenses

En dépenses, les annulations se répartissent entre 12,5 M€ sur autorisations de programme de plan (programmation annuelle récurrente) et 21,9 M€ sur autorisations de programme de projets achevés.

Les principales propositions sont détaillées ci-après :

AFFAIRES CULTURELLES-11,02 M€

Les caducités de projet portent pour l'essentiel sur des reliquats anciens d'équipements achevés : 7,38 M€ sont ainsi annulés sur l'autorisation de programme du réaménagement de la Maison des Métallos, achevé en 2007, 1,09 M€ sur celle de la bibliothèque Parmentier, 1,34 M€ sur le solde de la restauration de la tour Saint-Jacques et 0,47 M€ sur le reliquat du 104.

Sur les dépenses d'équipement et d'entretien récurrentes des équipements culturels, le solde des millésimes antérieurs à 2011 est annulé pour 0,62 M€.

COMPTE FONCIER-8,46 M€

La caducité est proposée pour le reliquat du millésime 2011 de l'autorisation de programme dédiée aux dépenses opérationnelles du compte foncier, pour 8,46 M€.

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS-2,53 M€

Le solde de projets achevés est annulé, notamment à hauteur de 0,97 M€ pour le réaménagement de la rue Doudeauville (18^{ème}), 0,47 M€ pour celui de l'avenue Jean Jaurès (19^{ème}), 0,35 M€ pour la place de la Réunion (20^{ème}) et 0,28 M€ pour la rue d'Avron (20^{ème}).

AFFAIRES SCOLAIRES-2,31 M€

Les annulations concernent principalement les reliquats de projets achevés, dont 0,42 M€ sur la rénovation du groupe scolaire Le Vau (20^{ème}), 0,33 M€ sur la restructuration des cuisines scolaires des écoles du 10^{ème} arrondissement, 0,32 M€ sur celle de l'école élémentaire de la rue de Tanger (19^{ème}) et 0,27 M€ sur l'école maternelle de Masséna dans la ZAC Paris Rive Gauche (13^{ème}).

JEUNESSE ET SPORTS-2,15 M€

Ce montant de caducité porte principalement sur l'autorisation de programme résiduelle du projet de réaménagement de la Maison des Ensembles de la rue d'Aligre (12^{ème}) pour 0,74 M€, celle du gymnase de la Porte d'Asnières (17^{ème}) pour 0,53 M€ et celle du centre d'animation Masséna, autre équipement de la ZAC Paris Rive Gauche (13^{ème}) pour 0,22 M€.

GRANDS PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE-1,96 M€

Les propositions de caducité concernent les soldes d'autorisations de programme d'équipements achevés des quartiers GPRU, dont notamment 0,73 M€ sur le groupe scolaire Alain Fournier (14^{ème}) et 0,68 M€ sur les aménagements de voirie de la Porte de Vincennes.

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT-1,83 M€

Les reliquats anciens de projets achevés sont annulés, notamment 0,26 M€ sur le jardin de la Cour du Maroc (18^{ème}) et 0,26 M€ sur le square Léon (18^{ème}).

Sur les dépenses d'équipement et d'entretien récurrentes, le solde des millésimes antérieurs à 2011 est annulé pour 1,41 M€.

ETUDES-1,27 M€

Ce montant porte principalement sur l'annulation du reliquat de l'autorisation de programme d'études du Carreau du Temple, pour 0,95 M€.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE-1,02 M€

Les annulations portent sur le solde de projets de crèches terminés, comme celle du quartier Masséna dans la ZAC Paris Rive Gauche (13^{ème}) pour 0,34 M€, celle de la rue Truffaut (17^{ème}) pour 0,18 M€ ou celle de la rue Erlanger (16^{ème}) pour 1,55 M€.

Recettes

En recettes, l'annulation de 194,08 M€ se répartit entre 178,26 M€ sur autorisation de programme de plan et 15,82 M€ sur autorisation de programme de projet.

COMPTE FONCIER-174,40 M€

La caducité porte sur le millésime 2011 de l'autorisation de programme dédiée aux dépenses opérationnelles du compte foncier, induite par celle de son volet dépenses. Les titrages restant à effectuer ne sont pas contrariés.

AFFAIRES CULTURELLES-11,97 M€

Les annulations portent sur des reliquats antérieurs à 2008.

ETUDES-4,07 M€

Les annulations portent sur des autorisations de programme résiduelles antérieures à 2009.

GRANDS PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE-1,50 M€

Pour l'essentiel, il s'agit de l'annulation d'un reliquat du millésime 2007 de l'opération de réaménagement de la Porte de Vincennes.

Les autorisations de programme nouvelles

La continuité des opérations en cours et le démarrage des nouveaux projets impliquent l'inscription de :

- 653,87 M€ d'autorisations de programme nouvelles ;
- 494,30 M€ pour la couverture d'opérations d'ordre, équilibrées.

Elles sont accompagnées de 96,51 M€ d'inscriptions en recettes pour des opérations réelles et 494,30 M€ en opérations d'ordre, en miroir des dépenses.

Type	Autorisations de programme BS 2014	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	653 866 263	96 505 155
Opérations d'ordre	494 298 000	494 298 000
TOTAL GENERAL	1 148 164 263	590 803 155

Elles se répartissent ainsi entre les différentes missions de la Ville :

Missions	Libellés	Autorisations de programme BS 2014	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	100 000	0
09000	Affaires juridiques	0	40 970
10000	Ressources humaines	50 000	0
21000	Patrimoine et architecture	476 822 000	125 000 000
23000	Espaces verts et environnement	2 400 000	0
30000	Familles et petite enfance	25 112 093	0
34000	Action sociale, enfance et santé	230 000	0
40000	Affaires culturelles	6 352 350	1 617 000
51000	Finances	90 000	0
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	26 150 000	0
60000	Urbanisme	69 600 000	49 526 000
61000	Voirie et déplacements	9 655 000	0
64000	Propreté et eau	4 280 000	1 900 000
65000	Logement et habitat	560 000	0
80000	Affaires scolaires	26 860 100	12 053
88000	Jeunesse et sports	36 466 907	0
MISSIONS ORGANIQUES		684 728 450	178 096 023
90000	Dons et legs	511 563	24 502
90001	Etudes	600 000	0
90002	Grands projets de rénovation urbaine	3 150 000	10 787 630
90004	Opérations sous mandat	380 000	0
90005	Schéma directeur informatique	-100 000	0
90006	Compte foncier	454 273 000	386 895 000
90007	Avances de trésorerie	0	15 000 000
90010	Subventions d'équipement	4 621 250	0
MISSIONS TRANSVERSALES		463 435 813	412 707 132
TOTAL GENERAL		1 148 164 263	590 803 155

Missions organiques

Les missions organiques correspondent aux politiques mises en œuvre par les différentes directions de la Ville.

684,73 M€ d'autorisations de programme complémentaires sont proposées dans ce champ, dont 551,46 M€ sur opérations réelles et 133,27 M€ sur opérations d'ordre strictement équilibrées en dépenses et recettes.

Les principales inscriptions concernent les missions suivantes :

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE 476,82 M€

Ce montant recouvre notamment :

- 350 M€ pour le solde des engagements de l'opération des Halles.
- 125 M€ pour les opérations d'ordre comptables de la délégation de maîtrise d'ouvrage des Halles, équilibrées en dépenses et en recettes.
- 0,75 M€ pour la modernisation des chaufferies des équipements municipaux, auxquels s'ajoutent 0,5 M€ pour les interventions en régie de la DPA.

URBANISME 69,60 M€

38,64 M€ sont ouverts pour les acquisitions d'emprises publiques au sein des opérations d'aménagement :

- 29,4 M€ dans la ZAC Paris Rive Gauche (montant en regard duquel il faut considérer 24,5 M€ de produits de cessions sur l'opération, inscrits sur le compte foncier) ;
- 7,7 M€ pour le square de la ZAC Boucicaut ;
- 1,54 M€ dans la ZAC Olympiades.

En outre, pour Clichy-Batignolles, une inscription de 23,64 M€ est proposée, dont 8,64 M€ portent sur les participations aux équipements de l'opération en tant que telles, auxquels s'ajoutent 15 M€ pour une régularisation d'avance (strictement équilibrée par une recette du même montant sur la mission dédiée).

Cette ouverture d'autorisation de programme a un pendant en recettes de 42,95 M€, dont 24,19 M€ pour les cessions et 18,34 M€ pour la participation de l'Etat à la construction du Palais de Justice.

Une autorisation de programme de 2,32 M€ est ouverte pour les études prospectives, notamment 0,4 M€ pour le quartier de l'Hôpital Saint-Vincent-de-Paul (14^{ème}), 0,4 M€ pour la Porte de Brancion (15^{ème}) et 0,4 M€ pour l'avenue Foch (16^{ème}).

Enfin, 5 M€ concernent les opérations d'ordre liées à la valorisation patrimoniale des acquisitions à titre gratuit, en dépenses et en recettes.

JEUNESSE ET SPORTS 36,47 M€

L'engagement de 13,01 M€ pour le futur complexe sportif du quartier Tolbiac dans la ZAC Paris Rive Gauche est autorisé, ainsi qu'un complément d'autorisation de programme de 1,53 M€ pour le gymnase Delessert (12^{ème}), qui sera ouvert à l'été 2015.

12,2 M€ sont inscrits pour la piscine des Amiraux (18^{ème}). De plus, dans le cadre du plan de rénovation des piscines parisiennes, les premiers travaux urgents de mise en sécurité et de prévention sanitaire sont autorisés à hauteur de 5 M€.

1,91 M€ sont ouverts au titre des travaux du Parc des Princes.

AFFAIRES SCOLAIRES 26,86 M€

10,8 M€ d'autorisation de programme sont ouverts pour l'extension de l'école maternelle de la rue de Picpus (12^{ème}), du fait de l'augmentation prévisible des effectifs scolaires. Dans le même

arrondissement, 0,75 M€ sont en outre inscrits pour 3 classes modulaires pour l'école maternelle de la rue Armand Rousseau.

6,38 M€ sont dédiés aux écoles Fessart Alouettes (19^{ème}), en lien avec le réaménagement du collège Chappe sur le même site scolaire.

Des travaux de confortation pour les écoles maternelles de la rue des Couronnes (19^{ème}) et élémentaires Maurice Rouvier (14^{ème}) sont autorisés pour respectivement 4,09 et 3,05 M€.

Enfin, les travaux concourant à l'amélioration des conditions de travail des personnels des écoles font l'objet d'une inscription de 1,3 M€.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 26,15 M€

26 M€ sont provisionnés pour la restructuration et l'extension de l'École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris (ESPCI).

Les travaux urgents de la Bourse du travail (10^{ème}) sont autorisés à hauteur de 0,15 M€.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE 25,11 M€

13 M€ sont proposés au vote pour autoriser le projet de crèche rue Max Jacob (18^{ème}),

Pour la restructuration et l'extension de la crèche rue Bourdan (12^{ème}), 8 M€ sont soumis au vote.

Des inscriptions de 1,33 M€ et 0,84 M€ sont proposées pour la création des crèches de la ZAC Beaujon (8^{ème}) et de l'impasse Dupuy (18^{ème}).

Un montant de 1,94 M€ est dédié à la rénovation et à l'entretien des équipements de la petite enfance.

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS 9,65 M€

Une ouverture de 3 M€ d'autorisation de programme est proposée pour l'extension du T3.

S'y ajoutent 1,5 M€ pour les travaux d'insertion urbaine des infrastructures de transport sur le territoire parisien et 1,5 M€ pour la mise en place de liaisons de surface à haut niveau de service entre les gares parisiennes.

Un complément d'autorisation de programme de 2 M€ est inscrit pour la poursuite de la mise en conformité réglementaire des tunnels parisiens.

0,6 M€ sont proposés pour débiter la restructuration des rues du quartier Charolais-Rotonde.

Enfin, un virement entre individualisation ouvre 3,45 M€ pour la reconfiguration de la rue Gaston Tessier aux abords de la gare Rosa Parks.

AFFAIRES CULTURELLES 6,35 M€

3 M€ sont proposés pour les travaux de mise en sécurité sur les édifices culturels.

L'engagement des travaux de mise aux normes des systèmes de ventilation de l'annexe du

Conservatoire à rayonnement régional de Paris situé rue des Abbesses (18^{ème}) est autorisé à hauteur de 0,85 M€, comme ceux de mise aux normes du système de sécurité incendie de la Maison Européenne de la Photographie pour 0,54 M€.

Par ailleurs, un virement entre individualisation de 1,44 M€ est effectué au profit de la bibliothèque Saint-Lazare.

Enfin, 1,37 M€ équilibrés en dépenses et en recettes portent sur des opérations d'ordre.

PROPRETÉ ET EAU 4,28 M€

Pour l'acquisition de véhicules électriques de nettoyage, un complément de 0,85 M€ est proposé au vote.

0,19 M€ sont consacrés à l'amélioration de l'accueil dans les déchetteries reprises en régie municipale.

1,9 M€ sont inscrits en dépenses et en recettes pour la passation des écritures comptables traduisant la valorisation des cessions de véhicules.

ESPACES VERTS 2,40 M€

2 M€ sont notamment consacré à la poursuite de la conversion de l'arrosage des espaces verts à l'eau non potable.

Missions transversales

COMPTE FONCIER 457,27 M€

Ce montant couvre pour 361,3 M€ des opérations d'ordre équilibrées en dépenses et en recettes, nécessaires aux valorisations patrimoniales des cessions et acquisitions.

81,43 M€ strictement compensés en dépenses et en recettes portent sur les montages de cessions foncières avec échéancier.

Enfin, 11,81 M€ concernent les échanges fonciers sans soulte du 121 avenue de France et du boulevard Jourdan.

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT 4,62 M€

2,5 M€ d'autorisation de programme sont inscrits pour permettre le transfert des subventions à l'habitat privé de la section de fonctionnement à la section d'investissement, comme le prescrivent les règles comptables.

Un complément d'autorisation de programme de 1,1 M€ est prévu pour les Prêts Paris Logements.

Enfin, 1 M€ est provisionné pour la Maison Internationale de Séjour de la ZAC Bédier.

GRANDS PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE 3,15 M€

2,4 M€ sont individualisés pour les participations à la ZAC Pouchet au titre de la voirie.

Enfin, 0,75 M€ sont inscrits en vue des études prospectives des opérations de Python-Duvernois pour 0,25 M€, Porte de Montreuil pour 0,2 M€, Porte de Vincennes pour 0,15 M€ et les nouveaux secteurs de Paris Nord Est pour 0,15 M€.

Situation des autorisations de programme en cours

Lors de l'adoption du budget primitif pour 2014 au Conseil de Paris de décembre 2013, le montant net cumulé d'autorisations de programme en cours s'élevait à 6,49 Mds€, auquel s'est ajouté le vote de 1,21 Mds€ d'autorisations de programme nouvelles.

L'adoption du compte administratif à la séance du juin a soustrait 2,13 Mds€ de ce montant, par constatation des montants mandatés et des termes de l'exercice 2013, qu'il convient d'intégrer.

Après le vote du présent budget supplémentaire, le montant net cumulé des autorisations de programme (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élève à 6,68 Mds€.

	Dépenses	Recettes
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du CA 2013	5 565 351 012	1 843 117 193
BS 2014		
AP caduques	-34 388 380	-194 080 621
AP nouvelles	1 148 164 263	590 803 155
Total des autorisations de programme cumulées nettes après le vote du BS	6 679 126 896	2 239 839 726

Les montants de **6 679,13 M€** en dépenses et **2 239,84 M€** en recettes représentent les autorisations de programme en cours après le vote du présent budget supplémentaire, nettes des liquidations intervenues jusqu'au 31 décembre 2013.

Le tableau suivant retrace le détail de la situation des autorisations programmes en cours par mission.

Dépenses

Missions	Stock net après CA 2013	Total BS 2014	Stock net après BS 2014
Cabinet du Maire	24 767,99	0,00	24 767,99
Secrétariat général	13 351 686,39	0,00	13 351 686,39
Inspection générale	17 500,22	0,00	17 500,22
Sécrétariat général du Conseil de Paris	148 942,11	0,00	148 942,11
Systèmes et technologies de l'information	2 896 945,58	100 000,00	2 996 945,58
Information et communication	122 227,34	0,00	122 227,34
Prévention et protection	796 249,98	-18 552,68	777 697,30
Affaires juridiques	244 822,53	0,00	244 822,53
Ressources humaines	643 289,91	-48 044,03	595 245,88
Achats	152 499,20	0,00	152 499,20
Immobilier, logistique et transports	65 139 262,44	-786,57	65 138 475,87
Usagers, citoyens et territoires	4 233 795,42	-118 880,16	4 114 915,26
Politique de la ville et de l'intégration	376 073,35	0,00	376 073,35
Patrimoine et architecture	872 172 137,71	476 316 904,77	1 348 489 042,48
Espaces verts et environnement	109 353 191,88	565 605,85	109 918 797,73
Familles et petite enfance	205 230 643,63	24 096 786,54	229 327 430,17
Action sociale, enfance et santé	477 788,99	230 000,00	707 788,99
Affaires culturelles	242 238 392,89	-4 668 849,46	237 569 543,43
Finances (services financiers communs)	18 000 000,00	0,00	18 000 000,00
Finances	114 407 950,98	90 000,00	114 497 950,98
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	60 648 433,99	25 846 906,42	86 495 340,41
Urbanisme	132 561 286,26	69 573 493,84	202 134 780,10
Voirie et déplacements	641 966 113,33	7 124 489,91	649 090 603,24
Propreté et eau	155 824 032,63	3 744 447,07	159 568 479,70
Logement et habitat	7 673 246,24	550 000,00	8 223 246,24
Affaires scolaires	307 071 965,08	24 551 299,00	331 623 264,08
Jeunesse et sports	266 437 727,89	34 319 719,44	300 757 447,33
MISSIONS ORGANIQUES	3 222 210 973,96	662 254 539,94	3 884 465 513,90
Dons et legs	4 522 037,09	470 258,18	4 992 295,27
Etudes	19 578 818,99	-670 731,47	18 908 087,52
Grands projets de rénovation urbaine	135 356 578,48	1 187 175,13	136 543 753,61
Action en faveur des personnes handicapées	10 699 124,74	-153 017,29	10 546 107,45
Opérations sous mandat	22 464 267,00	380 000,00	22 844 267,00
Schéma directeur informatique	43 744 972,48	-118 233,08	43 626 739,40
Compte foncier	545 033 296,98	445 811 841,58	990 845 138,56
Avances de trésorerie	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
Subventions d'équipement	1 552 359 614,40	4 614 050,49	1 556 973 664,89
Avances sur marchés	7 381 328,08	0,00	7 381 328,08
MISSIONS TRANSVERSALES	2 343 140 038,24	451 521 343,54	2 794 661 381,78
TOTAL GENERAL	5 565 351 012,20	1 113 775 883,48	6 679 126 895,68

Les crédits de paiement

Les variations des inscriptions proposées au présent budget supplémentaire représentent 685,80 M€ :

- 144,86 M€ d'opérations réelles supplémentaires, dont le financement est assuré par 84,11 M€ de recettes d'investissement supplémentaires et par l'autofinancement volontaire dégagé de la section de fonctionnement ;
- 106,49 M€ de crédits réels strictement compensés pour les écritures comptables liées au compte foncier et aux opérations d'urbanisme ;
- 195,40 M€ correspondant à la reprise du résultat du compte administratif 2013, comptant le report du résultat de la section d'investissement (154,47 M€) et la réinscription obligatoire des restes à réaliser en dépenses (40,95 M€), couverts par l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement ;
- 2 M€ d'opérations d'ordre entre sections pour la reprise des amortissements ;
- 237,05 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, équilibrées en dépenses et recettes.

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES		446 753 045,57	386 006 669,47
10	Dotations et fonds divers	-	1 000 000,00
13	Subventions d'investissement	9 341,00	20 255 970,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
20	Immobilisations incorporelles	1 091 723,20	-
204	Subventions d'équipement versées	9 509 305,95	-
21	Immobilisations corporelles	58 634 018,22	-
23	Immobilisations en cours	120 077 652,56	-
26	Participations et créances rattachées	-	-
27	Autres immobilisations financières	99 150 000,00	65 050 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	4 164 125,08	12 805 719,00
020	Dépenses imprévues	- 340 000,00	-
024	Produits des cessions d'immobilisation	-	91 490 500,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	154 456 879,56	-
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	195 404 480,47
OPERATIONS D'ORDRE		239 048 041,00	299 794 416,86
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 000 000,00	-
041	Opérations patrimoniales	237 048 041,00	237 048 041,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-	62 746 375,86
TOTAL GENERAL		685 801 086,57	685 801 086,33

En complément de la présentation par chapitres, le tableau présenté à la page suivante présente la répartition des inscriptions par direction.

OPERATIONS REELLES	446 753 046	386 006 669
Affaires juridiques	0	40 970
Immobilier, logistique et transports	9 000 000	0
Patrimoine et architecture	95 515 717	1 711 235
Familles et petite enfance	4 341 825	0
Action sociale, enfance et sante	277 684	294 801
Affaires culturelles	0	250 000
Finances	182 135 579	195 404 480
Urbanisme	145 522 000	176 880 500
Voirie et déplacements	2 465 000	0
Propreté et eau	922 000	625 000
Logement et habitat	16 157	0
Affaires scolaires	3 858 399	10 799 683
Jeunesse et sports	2 698 684	0
OPERATIONS D'ORDRE	239 048 041	299 794 417
Secrétariat général	210 000	210 000
Familles et petite enfance	6 281 841	6 281 841
Action sociale, enfance et sante	8 200	8 200
Affaires culturelles	1 317 000	1 317 000
Finances (services communs)	15 200 000	75 946 376
Urbanisme	216 031 000	216 031 000
TOTAL GENERAL	685 801 087	685 801 086

Opérations réelles

Dépenses

Les dépenses réelles (446,75 M€) se décomposent en 144,86 M€ d'inscriptions additionnelles, 106,39 M€ d'inscriptions comptables strictement compensées en recettes ainsi que 195,40 M€ de réinscriptions obligatoires issues du résultat, dont 40,95 M€ de restes à réaliser et 154,46 M€ de reprise du déficit cumulé de la section d'investissement.

Mouvements intervenus antérieurement

Les dépenses imprévues (chapitre 020) ont été mobilisées à hauteur de 0,34 M€ pour les reports de paiement des opérations pour compte de tiers de la Halle Pajol (participation de la FUAJ) au compte 458139 et de la crèche de la rue Geffroy au compte 458142, afin d'assurer les paiements dus par la collectivité dès avant le premier budget modificatif de l'exercice 2014.

Ce virement entre chapitres est sans incidence sur le montant du budget.

Dépenses réelles

URBANISME 145,52 M€

106,49 M€ strictement compensés comptablement en dépenses et en recettes sont inscrits, et recouvrent :

- 81,3 M€ pour les écritures comptables des échéanciers de cession des biens suivants :

- 10,06 M€ pour les échanges fonciers sans soulte des 121 avenue de France (T8) et du boulevard Jourdan.
- 15 M€ pour la régularisation comptable d'une avance versée en 2010 sur l'opération Clichy-Batignolles, à réaffecter au bon tiers débiteur (PBA en lieu et place de la SEMAVIP), les montants correspondants à l'annulation du titre antérieur et à sa réémission.

39,03 M€ correspondent à des dépenses effectives :

- 1,75 M€ pour la TVA des échanges fonciers du T8 et de Jourdan, non compensée ;
- 8,64 M€ pour la participation aux équipements de Clichy-Batignolles, portant la participation de la Ville à l'opération à 28,8 M€, par ajustement des inscriptions à l'EPCC actualisé présenté par PBA lors du CRACL de mars 2014 ;
- 28,64 M€ pour les acquisitions d'emprises publiques dans la ZAC Paris Rive Gauche qui requièrent une inscription de 19,40 M€, auxquelles s'ajoutent 7,70 M€ pour le jardin de la ZAC Boucicaut et l'acquisition du stadium invendu de la ZAC Olympiades pour 1,54 M€.

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE 95,36 M€

83 M€ supplémentaires sont inscrits au titre de l'opération des Halles, au vu du rythme d'avancement des chantiers.

S'y ajoutent 1,82 M€ sur les opérations pour compte de tiers.

IMMOBILIER, LOGISTIQUE ET TRANSPORTS 9 M€

9,00 M€ sont inscrits au titre de l'avancée de l'opération Pouchet et de la remise en état du 40 rue du Louvre après le déménagement de la DVD pour l'avenue de France dans le cadre du schéma directeur des implantations administratives.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE 4,19 M€

4,00 M€ sont inscrits pour les crèches, dont 3,00 M€ pour les travaux de création et 1,00 M€ pour leur équipement.

En outre, 0,19 M€ ajustent les inscriptions des comptes de tiers.

AFFAIRES SCOLAIRES 3,86 M€

2,50 M€ sont proposés en abondement complémentaire, au vu de l'avancement des opérations de création et de rénovation d'écoles.

S'y ajoutent la réinscription de 1,36 M€ de restes à réaliser sur les opérations pour compte de tiers, dont les paiements ont été décalés sur l'exercice 2014.

JEUNESSE ET SPORTS 2,70 M€

2,50 M€ sont inscrits en complément pour les travaux de rénovation des équipements sportifs.

0,16 M€ de restes à réaliser sont en outre réinscrits sur les opérations pour compte de tiers.

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS 2,46 M€

2,50 M€ sont proposés pour les travaux de voirie (2,30 M€) et l'ajustement de la participation à la ZAC Claude Bernard (0,20 M€).

Les comptes de tiers font l'objet d'ajustements, résultant en une minoration de 0,04 M€.

PROPRETÉ ET EAU 0,92 M€

0,92 M€ sont proposés à l'inscription pour l'accélération du rythme de renouvellement des corbeilles de rue, à raison de 5 000 unités supplémentaires cette année (0,76 M€), ainsi que l'acquisition de souffleuses électriques pour la modernisation du nettoyage (0,16 M€).

Mouvements financiers

FINANCES..... 182,48 M€

Ces inscriptions représentent pour l'essentiel la reprise des résultats 2013 :

- Le déficit cumulé de la section d'investissement a été ramené de 400,15 M€ au compte administratif 2012 à 154,46 M€ au compte administratif 2013. Ce montant doit réglementairement être réinscrit en dépenses au budget supplémentaire.
- 39,05 M€ de restes à réaliser (auxquels s'ajoutent 1,90 M€ de restes à réaliser sur les comptes de tiers, déjà présentés ventilés par direction, pour un montant à réinscrire obligatoirement de 40,95 M€).

Par ailleurs, en conséquence du budget supplémentaire des ESA adopté lors de la séance de juin, la dotation aux investissements est minorée de 0,48 M€ (transfert aux directions pour des projets cofinancés).

Enfin, il est procédé à des ajustements neutres entre chapitres.

Recettes

Les recettes inscrites au chapitre des opérations réelles (386,00 M€) se décomposent en 84,11 M€ d'inscriptions nouvelles, 136,49 M€ d'écritures compensées et 195,40 M€ de couverture du résultat de l'exercice 2013.

Recettes réelles

URBANISME 176,88 M€

Outre les 106,49 M€ d'inscriptions compensées, 70,39 M€ de recettes effectives sont prévues, dont notamment 24,75 M€ pour les échéanciers de cessions foncières de Paris Rive Gauche et 24,19 M€ pour les échéanciers de cessions foncières de Clichy-Batignolles, auxquels s'ajoutent

18,76 M€ de participations, notamment 18,34 M€ de l'Etat pour le Palais de Justice.

AFFAIRES SCOLAIRES 10,80 M€

10,80 M€ sont inscrits sur les comptes de tiers.

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE 1,77 M€

1,71 M€ sont inscrits sur comptes de tiers.

PROPRETÉ ET EAU 0,63 M€

0,63 M€ sont inscrits pour une participation de l'ADEME à l'innovation de la collecte pneumatique des déchets dans la ZAC Clichy-Batignolles.

Mouvements financiers

FINANCES..... 195,40 M€

Les 195,40 M€ de recettes inscrites correspondent à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement résultant du compte administratif 2013 par l'excédent de la section de fonctionnement, où le même montant est inscrit en dépenses.

Opérations d'ordre

Les crédits d'ordre représentent une inscription de 239,05 M€ en dépenses et 299,79 M€ en recettes, équilibrés à l'intérieur de la section d'investissement ou avec la section de fonctionnement ; elles ne donnent pas lieu à décaissement réel.

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS D'ORDRE		239 048 041	299 794 417
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 000 000	-
041	Opérations patrimoniales	237 048 041	237 048 041
021	Virement de la section de fonctionnement	-	62 746 376

Opérations d'ordre de transferts entre section

Les reprises sur amortissements sont ajustées de 2,00 M€, qui font l'objet d'une inscription en recettes sur la section de fonctionnement.

Opérations patrimoniales

Les mouvements d'ordre équilibrés à l'intérieur de la section représentent 237,05 M€, dont notamment :

- 216,03 M€ liées aux opérations d'urbanisme, dont 216,00 M€ pour la valorisation patrimoniale des acquisitions à titre gratuit ou à l'euro symbolique et 0,03 M€ pour les cessions du même type.
- 13,20 M€ pour les opérations comptables de la DF, notamment la réintégration patrimoniale obligatoire des frais d'études et d'insertion, qui permet en retour de les présenter à l'éligibilité au FCTVA.
- 6,28 M€ pour les régularisations d'avances des délégations de maîtrise d'ouvrage de la DFPE.
- 1,32 M€ pour les opérations d'ordre de la DAC, notamment la valorisation patrimoniale des acquisitions d'œuvres d'art (0,78 M€).

Virement de la section de fonctionnement

Le budget supplémentaire permet de dégager un autofinancement volontaire de 62,75 M€, qui assure l'équilibre de la section d'investissement sans qu'il ne soit besoin d'augmenter l'autorisation d'emprunt.

3^{ème} Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Voté à la séance du Conseil de décembre 2013, le budget primitif de fonctionnement de la Ville s'établit à 5 660,64 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 154,33 M€. Le résultat 2013 de la section de fonctionnement y figure pour 134,95 M€.

Les mouvements sont les suivants :

en recettes :

- dotations et participations+ 0,25 M€
- produits d'exploitation+ 16,64 M€
- produits exceptionnels.....+ 0,50 M€
- reprises sur provisions.....+ 2,00 M€
- excédent de fonctionnement reporté+ 134,95 M€

+ 154,33 M€

en dépenses :

- fonctionnement des services, dont 23,93 M€ au titre des RAR+ 35,12 M€
- masse salariale.....- 0,21 M€
- prélèvement sur ressources+ 62,75 M€
- participations+ 39,28 M€
- charges exceptionnelles.....+ 8,62 M€
- atténuations de produits.....+ 8,78 M€

+ 154,33 M€

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour le budget supplémentaire de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	BP 2014	Variation du BS 2014	Montant nouveau budget 2014
FISCALITE	3 138 258 557,00	-	3 138 258 557,00
Impôts directs locaux	2 555 019 996,51	-	2 555 019 996,51
Impôts indirects locaux	479 238 560,00	-	479 238 560,00
Taxe de balayage	104 000 000,00	-	104 000 000,00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 373 722 269,00	245 000,00	1 373 967 269,00
Concours de l'Etat	1 191 456 020,00	-	1 191 456 020,00
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	<i>1 135 591 511,00</i>	-	<i>1 135 591 511,00</i>
<i>Dotations de compensation</i>	<i>39 662 501,00</i>	-	<i>39 662 501,00</i>
<i>Dotation générale de décentralisation</i>	<i>15 899 047,00</i>	-	<i>15 899 047,00</i>
<i>Dotation spéciale instituteurs</i>	<i>302 961,00</i>	-	<i>302 961,00</i>
Autres participations	182 266 249,00	245 000,00	182 511 249,00
PRODUITS D'EXPLOITATION	954 416 815,00	16 635 894,00	971 052 709,00
Ventes de produits et de services	302 735 493,00	13 139 916,00	315 875 409,00
Autres produits de gestion courante	651 681 322,00	3 495 978,00	655 177 300,00
PRODUITS FINANCIERS	16 483 150,00	-	16 483 150,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	160 027 181,00	500 000,00	160 527 181,00
<i>dont produits exceptionnels équilibrés en dépenses - Porte de Versailles</i>	<i>148 500 000,00</i>		<i>148 500 000,00</i>
ATTENUATION DE CHARGES	17 730 000,00		17 730 000,00
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	2 000 000,00	2 000 000,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	134 948 473,78	134 948 473,78
TOTAL	5 660 637 972,00	154 329 367,78	5 814 967 339,78

L'inscription de 154,33 M€ proposée au budget supplémentaire de 2014 résulte des mouvements suivants :

Sur les autres participations, il est proposé d'inscrire 0,25 M€ dont 0,10 M€ pour l'organisation de la Nuit Blanche et 0,07 M€ au titre des recettes d'expositions.

Sur les produits d'exploitation, il est proposé d'inscrire :

- 13,14 M€ sur les travaux pour le compte de tiers dont 12,70 M€ de régularisation d'anciens comptes de tiers pour les travaux de voirie, 0,17 M€ pour les cimetières et 0,28 M€ pour les parcs et jardins ;
- 3,38 M€ au titre des remboursements des dépenses de fluides par les états spéciaux d'arrondissement (ESA) ;
- et 0,11 M€ au titre des recettes licensing Vélib'.

Sur les produits exceptionnels, 0,50 M€ de recettes de mécénat supplémentaires sont prévus pour l'animation des Berges de Seine.

Sur le chapitre 042 relatif aux opérations d'ordre équilibrées entre sections de fonctionnement et d'investissement, une reprise sur les dotations aux amortissements nécessite une inscription de recettes de 2,00 M€ supplémentaires.

Enfin, le résultat de la section de fonctionnement du dernier exercice clos doit être repris au budget supplémentaire qui suit le vote du compte administratif par l'assemblée délibérante. Le résultat cumulé au 31 décembre 2013 s'élève à 330,35 M€. L'affectation à la section d'investissement a été délibérée pour 195,40 M€. En conséquence, le solde de l'excédent cumulé au 31 décembre 2013 de la section de fonctionnement est inscrit au budget supplémentaire pour un montant de 134,95 M€.

TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions retenues en dépenses pour le budget supplémentaire de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	BP 2014	Variation du BS 2014			Montant nouveau budget 2014
		BS proprement dit	Reste à réaliser de 2013	Variation Totale	
CHARGES DE PERSONNEL (dont collaborateurs des groupes d'élus)	1 988 578 000,00	-210 000,00		-210 000,00	1 988 368 000,00
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)	1 015 828 426,00	11 185 171,00	23 931 416,65	35 116 587,65	1 050 945 013,65
Charges à caractère général	712 086 910,00	19 641 075,00	23 652 959,99	43 294 034,99	755 380 944,99
Autres charges de gestion courante	303 741 516,00	-8 455 904,00	278 456,66	-8 177 447,34	295 564 068,66
* Subventions de fonctionnement	281 823 740,00	-5 935 904,00		-5 935 904,00	275 887 836,00
* Autres charges	21 917 776,00	-2 241 543,34		-2 241 543,34	19 676 232,66
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	427 015 149,00	62 746 375,86		62 746 375,86	489 761 524,86
Amortissements	324 173 603,00	0,00		0,00	324 173 603,00
Provisions	6 000 000,00	0,00		0,00	6 000 000,00
Autofinancement	96 841 546,00	62 746 375,86		62 746 375,86	159 587 921,86
PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	1 527 407 421,00	39 282 172,05		39 282 172,05	1 566 689 593,05
Département de Paris	619 060 318,00	44 090 558,05		44 090 558,05	663 150 876,05
Centre d'action sociale	313 439 900,00	0,00		0,00	313 439 900,00
Préfecture de Police	290 740 000,00	1 000 000,00		1 000 000,00	291 740 000,00
SYCTOM	124 500 000,00	0,00		0,00	124 500 000,00
Caisses des écoles	76 808 096,00	-5 808 386,00		-5 808 386,00	70 999 710,00
Crèches associatives	49 500 000,00	0,00		0,00	49 500 000,00
Enseignement privé	27 893 007,00	0,00		0,00	27 893 007,00
Budget annexe de l'assainissement	17 160 000,00	0,00		0,00	17 160 000,00
CNRACL	8 306 100,00	0,00		0,00	8 306 100,00
CHARGES FINANCIÈRES	126 618 373,00	0,00			126 618 373,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	181 653 200,00	8 529 310,00	86 331,50	8 615 641,50	190 268 841,50
<i>dont charges exceptionnelles équilibrées en recettes - Porte de Versailles</i>	<i>148 500 000,00</i>				<i>148 500 000,00</i>
ATTÉNUATION DE PRODUITS	390 129 403,00	8 778 590,72		8 778 590,72	398 907 993,72
DÉPENSES IMPRÉVUES	3 408 000,00	0,00		0,00	3 408 000,00
TOTAL	5 660 637 972,00	130 311 619,63	24 017 748,15	154 329 367,78	5 814 967 339,78

Cette inscription de 154,33 M€ intègre les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2013 pour une somme de 24,02 M€ inscrits à hauteur de :

- 23,65 M€ au chapitre 011 (charges à caractère général),
- 0,28 M€ au chapitre 65 (autres charges de gestion courante),
- 0,09 M€ au chapitre 67 (charges exceptionnelles).

Les restes à réaliser correspondent à des dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, et n'ayant pu être rattachées à l'exercice 2013. Leur montant est constaté au compte administratif, réinscrit au budget supplémentaire.

Les variations proposées dans le cadre du budget supplémentaire (hors RAR, hors ajustement de la contribution au Département et de l'autofinancement) atteignent un montant de 130,31 M€.

Les charges de personnel sont réajustées de - 0,21 M€.

Les charges à caractère général augmentent de 43,29 M€. Cette progression des inscriptions résulte principalement des mouvements suivants :

- + 5,79 M€ pour le lancement de marchés pour les ateliers de l'année scolaire 2014-2015, ces dépenses étant compensées par la diminution du même montant des subventions versées au titre des appels à projet ;
- + 5,43 M€ pour les dépenses de fluides, compte tenu de l'augmentation des prix de l'énergie et du fait de l'ouverture de nouveaux équipements ;
- + 1,68 M€ du fait essentiellement de revalorisations de charges locatives acquittées par la Ville ;
- + 0,60 M€ pour les frais de formation des apprentis ;
- + 0,50 M€ pour l'animation des Berges de Seine (cette inscription étant compensée par une recette) ;
- + 0,44 M€ pour le financement des travaux pour le compte de tiers dans les parcs et jardins, cette dépense étant équilibrée en recettes ;
- + 0,29 M€ pour les coûts d'installation de 5 000 nouveaux réceptacles de propreté ;
- + 0,21 M€ pour l'entretien des sanisettes de rue ;
- + 0,15 M€ pour l'entretien et la sécurisation des équipements de la petite enfance ;
- + 0,10 M€ pour l'organisation des élections professionnelles ;
- + 0,10 M€ pour l'organisation de la Nuit Blanche, cette dépense étant équilibrée par des recettes de mécénat.

Les subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante diminuent de 8,18 M€, essentiellement en raison de la diminution des subventions votées pour les appels à projet lancés dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, ces charges étant transférées vers des marchés. De plus, les aides versées par la Ville à l'habitat privé diminuent de 2,50 M€, en raison de leur réimputation vers la section d'investissement, conformément à un avis rendu par le comptable public. En outre, les fonds du maire sont augmentés de 0,79 M€.

Les participations diminuent de 4,81 M€ sous l'effet conjugué de la baisse des subventions versées aux caisses des écoles pour un montant de 5,81 M€ en raison de la baisse de la fréquentation, et de la hausse de 1,00 M€ de la contribution versée à la Préfecture de Police.

Les charges exceptionnelles sont en hausse de 8,62 M€ par rapport au budget primitif, principalement du fait :

- des annulations de titres sur exercices antérieurs émis pour le compte de tiers à hauteur de 5,00 M€ ;
- de la nécessité de régulariser le montant de l'indemnisation versée à la SEMIDEP dans le cadre de la résiliation de la convention immobilière pour 3,11 M€.

Les atténuations de produits sont majorées de 8,78 M€, ce mouvement correspondant notamment à une nouvelle augmentation des charges de péréquation à hauteur des montants notifiés pour l'exercice 2014 ; cette hausse concerne le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC, + 4,15 M€ par rapport au budget primitif). Par ailleurs, les dotations aux états spéciaux d'arrondissements sont abondées de 3,48 M€.

Compte-tenu de ces mouvements, il est proposé une majoration de 44,09 M€ à la contribution d'équilibre versée au budget du Département.

L'autofinancement peut être augmenté de 62,75 M€.